

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

VILLE DE BETHUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

2 décembre 2024
Nombre de Conseillers
33
Présents à la séance
26
Date d'affichage de la
convocation
26 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier GACQUERRE, Maire, suivant convocation faite le 26 novembre 2024.

Étaient présents :

M. GACQUERRE, M. GIBSON, Mme. LOISEAU, M. ELAZOUZI, M. BARRE, Mme BOULART, M. SCALONE, Mme. BERTOUX, M. PERRIN, M. CORDONNIER, Mme. BREUVART PETITPAS, Mme. PHILIS, M. JEVTOVIC, M. SOLHEID, Mme. HARFAUX HAELEWYN, Mme. CHOCHOI, Mme. SOLER, M. DOUALLE, Mme. LEROY, M. DEKEYSER, Mme. GOTTRAND, M. DELESTREZ, Mme. CAPELLE, M. DANTEC, M. MAESEELE, Mme. HELLE

Avaient donné pouvoir :

Mme. BERROYER (a donné pouvoir à M. CORDONNIER), Mme. IMBERT (a donné pouvoir à M. GACQUERRE), Mme. BEIGNIER (a donné pouvoir à Mme BOULART), M. KWARTNIK (a donné pouvoir à M. GIBSON), M. BRIGE (a donné pouvoir à M. ELAZOUZI), M. SAINT-ANDRE (a donné pouvoir à Mme. CAPELLE)

Étaient absents :

M. DAEMS

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un Secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Alexandre MAESEELE, ayant été désigné pour remplir les fonctions, les a acceptées.

M. le Président ouvre la séance.

OBJET

7-04 BIEN GRANDIR À BÉTHUNE - DÉFINITION DE LA
STRATÉGIE JEUNESSE EN FAVEUR DES 0-25 ANS POUR
2025-2032

Conseil Municipal du 2 décembre 2024

**Service : DEMOCRATIE DE
PROXIMITE ET
COHESION SOCIALE
Rapporteur : H.E**

**7-04 BIEN GRANDIR À BÉTHUNE - DÉFINITION DE LA STRATÉGIE
JEUNESSE EN FAVEUR DES 0-25 ANS POUR 2025-2032**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 18 novembre 2024,

Vu l'avis de la Commission Générale du 25 novembre 2024,

Considérant que la réussite éducative des enfants et des jeunes est une priorité de la municipalité,

Considérant qu'il convient de lutter contre toute forme de rupture de parcours puisque celle-ci est source d'isolement, de repli, de risque d'échec ou de discrimination chez l'enfant ou le jeune,

Considérant les écrits sociologiques traitant de la jeunesse qui prônent la mise en œuvre de politiques intégrées et une approche holistique,

Considérant qu'il est proposé d'établir une délibération-cadre en faveur de la politique enfance-jeunesse de la ville de Béthune pour la période 2025-2032 ayant pour objectif de déterminer les axes prioritaires d'intervention et leurs modalités de mise en œuvre,

Considérant que la jeunesse est une priorité centrale pour la Ville de Béthune, où 33 % de la population, soit 8 314 enfants et jeunes, sont âgés de 0 à 25 ans. Pour les accompagner dans toutes les étapes de leur développement, la Ville s'engage à faire évoluer la cité éducative vers une ville éducative. Ce projet s'articule autour d'un objectif principal : créer un parcours éducatif global et continu pour chaque jeune, de la petite enfance à l'insertion professionnelle,

Considérant que cette démarche repose sur une coordination renforcée entre les acteurs éducatifs locaux, qu'ils soient associatifs, institutionnels ou privés, tout en valorisant la participation active des enfants, des jeunes et de leurs parents au sein d'espaces de démocratie participative,

Objectifs principaux de la politique jeunesse :

- 🕒 Agir pour la réussite éducative de chacun. Assurer un parcours continu et global pour chaque jeune de 0 à 25 ans, garantissant une cohérence éducative et sociale.*
- 🤝 Renforcer la coopération entre les partenaires éducatifs – parents, institutions scolaires, associations, entreprises locales – pour créer une communauté éducative cohérente et efficace.*

Un enjeu majeur de coordination du réseau de

Le succès de cette politique repose sur partenaires locaux. Béthune peut s'appuyer sur un riche réseau d'acteurs éducatifs :

Les associations locales, telles que celles œuvrant dans le domaine de la culture, du sport et de l'éducation populaire, joueront un rôle clé dans l'offre périscolaire et l'inclusion sociale.

Les institutions scolaires et éducatives, des crèches aux lycées, en passant par les missions locales et les centres d'information jeunesse, seront les partenaires privilégiés pour renforcer l'accompagnement des jeunes à chaque étape de leur parcours éducatif.

Les entreprises locales et acteurs privés, pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, en multipliant les actions de découverte des métiers et de stages.

Les parents, en tant que premiers éducateurs, seront au cœur de la stratégie, encouragés à participer activement via des dispositifs de soutien à la parentalité et des espaces de dialogue et de co-construction.

Pour assurer une démarche inclusive et concertée, la Ville met en place des espaces de démocratie participative dès la petite-enfance jusqu'à l'âge adulte. Les conseils de parents ou d'écoles, le conseil municipal des jeunes, les conseils de vie lycéenne ou étudiante, le conseil consultatif de la jeunesse seront des instances de concertation et de co-construction des projets.

Des axes d'intervention de la politique jeunesse définis en fonction de l'environnement de vie de l'enfant et du jeune :

Petite enfance :

- Favoriser l'éveil et préparer à la scolarité,
- Accompagner les parents du jeune enfant
- Éviter l'isolement social des parents
- Lutter contre l'addiction aux écrans des parents

La Maison des 1000 premiers jours est le guichet unique dédié à la petite-enfance. Elle joue un rôle de coordination et d'articulation des dispositifs et projets en faveur du soutien à la parentalité et du parcours vers la scolarité.

Écoliers :

- Garantir les meilleures conditions d'épanouissement des écoliers
- Lutter contre les prémices du retard scolaire

Sur la base du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) associant écoles, associations culturelles et sportives, et services municipaux, la ville de Béthune s'assurera de la coordination d'une offre périscolaire riche et diversifiée dans une visée de valorisation des expertises et savoir-faire des acteurs locaux.

La transition entre école maternelle et élémentaire sera particulièrement ciblée par le renforcement du lien entre crèches, écoles et familles pour une continuité éducative.

Collégiens :

- Garantir les meilleures conditions d'émancipation des collégiens
- Lutter contre l'isolement
- Lutter contre le harcèlement
- Lutter contre le décrochage scolaire

La Maison des jeunes sera le guichet unique de la jeunesse. Son implantation sur tous les quartiers de la ville permettra de garantir la meilleure coordination des partenaires, et de ne laisser aucun jeune sans repère éducatif.

L'accompagnement à la scolarité constituera une priorité de la stratégie jeunesse, pour accompagner le collégien dans son parcours connectant aux temps périscolaires.

La mise en œuvre d'un accueil de loisirs dédié aux collégiens (ALSH collège) permettra de développer une approche spécifique, en partenariat avec les associations, clubs sportifs, acteurs de la prévention.

Lycéens

- Garantir les meilleures conditions d'accès à l'autonomie*
- Prévenir les comportements à risques*
- Lutter contre le repli, l'exclusion et l'isolement*
- Lutter contre la déscolarisation*

Comme pour les collégiens, la Maison des Jeunes sera appelée à devenir le point de repère des lycéens quel que soit leur besoin d'accompagnement, d'écoute ou de développement de projets. La co-construction des actions avec les jeunes en sera le principe fondateur.

Les partenariats avec les entreprises locales seront à rechercher afin de multiplier les actions de découverte des métiers et des secteurs professionnels, en lien avec les chambres consulaires, les établissements scolaires et les structures d'accompagnement, pour mieux préparer les jeunes à leur orientation.

Jeunes adultes et insertion socio-professionnelle

- Garantir les meilleures conditions d'autonomie et d'insertion socio-professionnelle des jeunes*
- Lutter contre le déficit de citoyenneté*
- Lutter contre les comportements déviants ou radicaux*
- Lutter contre le repli, l'exclusion et l'isolement*

L'accès à l'emploi et au logement est une priorité pour éviter les phénomènes de rupture et d'isolement social. La stratégie jeunesse 2025-2032 veillera à mobiliser l'ensemble des ressources et partenaires publics et privés pour faciliter les parcours résidentiels et professionnels.

La gouvernance de la stratégie jeunesse 2025-2032 privilégiera une approche partagée, collaborative et dynamique. Un comité de pilotage se réunira deux fois par an pour ajuster les orientations stratégiques. Un comité opérationnel rassemblera la ville, l'État, l'Éducation nationale, le Département et la Caisse d'allocations familiales deux fois par an afin d'adapter les choix opérationnels aux enjeux et dispositifs. Un comité technique mensuel réunira l'ensemble des services municipaux engagés dans la démarche. Un séminaire jeunesse aura lieu chaque année en présence de tous les partenaires de la stratégie jeunesse. Il permettra de s'assurer de la mise en œuvre effective des actions et de la bonne répartition des moyens. Enfin, des groupes de travail thématiques se réuniront en tant que de besoin.

La Ville de Béthune, à travers cette politique jeunesse 2025-2032, s'engage à construire un environnement éducatif solidaire et inclusif, socle de la participation des enfants et des jeunes à la vie de la cité, gage de leur réussite éducative et sociale.

Cette stratégie entend identifier les ruptures de parcours pour mieux les anticiper, les prévenir et les combattre.

Elle repose sur la coopération étroite avec les partenaires locaux – institutions, associations, entreprises, parents – et sur la participation active des jeunes dans les espaces de démocratie participative.

Cette délibération sera transmise à l'ensemble des acteurs éducatifs et

institutionnels de Béthune afin de garantir une mise en œuvre
proposé au Conseil Municipal d'adopter cette politique jeunesse
Ville éducative, innovante et durable.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le 10 DEC 2024 SLOW

ID : 062-216209106-20241202-2024_182-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1°) de valider la stratégie jeunesse 2025-2032 telle que présentée ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Béthune étant précisé qu'il dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif (5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59014 Lille Cedex) dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un ou deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Par 32 voix pour,
0 abstention,
0 voix contre

ADOPTÉ

.....
Fait en séance les jour, mois et an que dessus
« Suivent les signatures »
Pour extrait conforme



Olivier GACQUERRE
Maire
4 déc. 2024

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération